

**POLICE RESPONSABILITE CIVILE CONTRACTUELLE
TRANSPORTEUR FERROVIAIRE
2016-2017**

Nous sousignés,

SIACI SAINT HONORE — courtier d'assurance — 18 rue de Courcelles - 75008 Paris- France

certifions par la présente que :

ETF SERVICES, 10 avenue de l'Entreprise, Campus St-Christophe, Bâtiment Galilée 2–95863 Cergy Pontoise Cedex a souscrit une police d'assurance N° 131806 pour une période de 12 mois commençant le **6 septembre 2016** — 0h00 et expirant le **5 septembre 2017** — 24h00 auprès de :

AXA Corporate Solutions — Assureur - -4, rue Jules Lefebvre - 75009 Paris - France

aux termes et conditions suivants:

ACTIVITE COUVERTE	Transporteur ferroviaire * y compris transport de véhicules ferroviaires confiés en tant que marchandises et acheminés en « mode wagon » et/ou en « mode engin », * y compris transport de marchandises dangereuses à condition qu' ETF SERVICES réponde à toutes les obligations de formation du personnel, de moyens et de prévention instaurés par les lois, conventions et arrêtés nationaux, internationaux et européens.
BIENS ASSURES	➤ Fret ferroviaire y compris les wagons confiés en tant que moyen de transport ➤ Véhicules ferroviaires remis à ETF Services en tant que marchandises y compris les trains de travaux
OBJET DE L'ASSURANCE	sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile contractuelle de ETF Services dans le cadre des activités couvertes résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations découlant des règles de droit applicables au contrat de transport en raison des dommages matériels aux marchandises confiées et des dommages immatériels consécutifs subis par ses clients y compris en cas de faute inexcusable du transporteur retenue par les tribunaux.
TERRITORIALITE	Union Européenne, Suisse, Liechtenstein et Norvège.

PRINCIPALES EXCLUSIONS**SONT NOTAMMENT EXCLUS DE LA GARANTIE**

- **DOL OU FAUTE INTENTIONNELLE DU PERSONNEL DE DIRECTION DE L'ASSURE;**
- **DOMMAGES ET PERTES CAUSES PAR LES MARCHANDISES ;**
- **LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS ;**
- **TOUS DOMMAGES-INTERETS RECLAMES EN PLUS DES DOMMAGES ET PERTES MATERIELS COUVERTS PAR LA POLICE ; DIFFERENCES DE COURS ET, GENERALEMENT, TOUS OBSTACLES APPORTES A L'EXPLOITATION OU A L'OPERATION COMMERCIALE RELATIVE AUX MARCHANDISES TRANSPORTEES** sauf le retard à la livraison dans les limites et conditions prévues par la réglementation nationale et/ou les conditions générales de vente de ETF Services ;
- **TOUTE FORME DE SAISIE, CAUTION OU AUTRE GARANTIE FINANCIERE ;**
- **AMENDES ET PENALITES DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS FISCALES, OU DE DOUANE ;**
- **QUARANTAINE, MESURES SANITAIRES, DESINFECTION ;**
- **INFLUENCE DE LA TEMPERATURE ATMOSPHERIQUE ;**
- **CONDUITE PAR L'ASSURE LORSQUE SON TAUX D'ALCOOLEMIE CONSTITUE UNE INFRACTION AU REGARD DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR .**

MARCHANDISES EXCLUES :

- **BIJOUX, PERLES ET PIERRES PRECIEUSES, FOURRURES, OBJETS D'ART ET DE COLLECTION ;**
- **METAUX PRECIEUX, BILLETS DE BANQUE, MONNAIES, CHEQUES, ACTIONS, OBLIGATIONS, COUPONS ET VALEURS DE TOUTES ESPECES ;**
- **MARCHANDISES PERISSABLES, ANIMAUX VIVANTS.**

CAPITAUX ASSURES

EUR 15.000.000 par sinistre et/ou événement avec une sous limite de :

EUR. 3.000.000 au titre des dommages immatériels consécutifs

La présente attestation est valable pour la période **du 6 septembre 2016 - 0h00 au 5 septembre 2017 - 24h00** et ne peut pas déroger aux clauses et conditions de la police N° 131806 à laquelle elle se réfère.

Fait à Paris le 14 octobre 2016 pour servir et valoir ce que de droit.

SIACI SAINT HONORE sa
18, rue de Courcelles
75384 Paris Cedex 08
Tél. +33 (0)1 4420 9889
Fax +33 (0)1 4420 9500

